



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VICHYCOMMUNAUTÉ

APPEL À PROJETS 2021

des partenaires du

CONTRAT DE VILLE

pour **les quartiers prioritaires** « **Cœur d'Agglo / Vichy** »
« **Les Ailes / Port-Charmeil** »
« **Cœur d'Agglo/Cusset** » (Presles – Arcins)



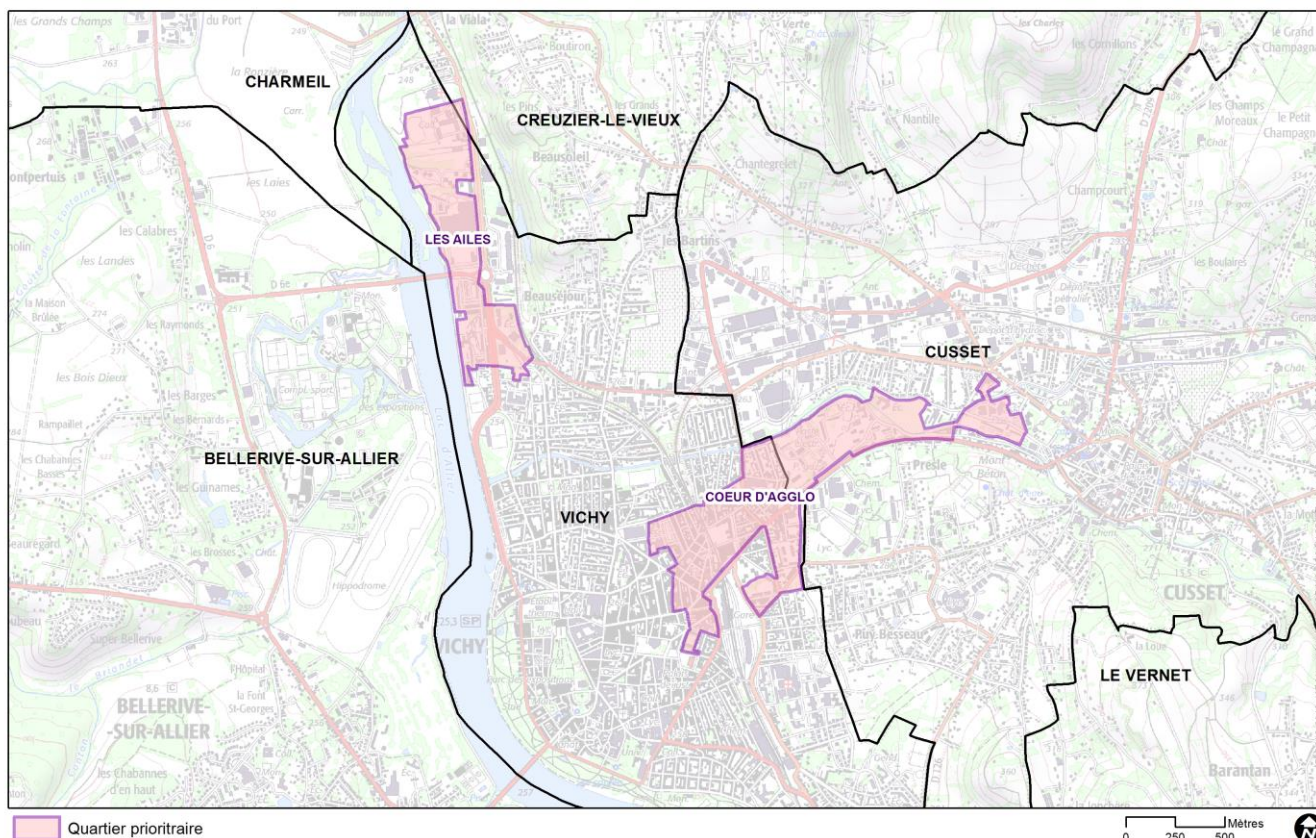
Cadre général

La politique de la ville constitue l'outil par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires associés, s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers, qui, du fait des difficultés qu'ils rencontrent, sont reconnus comme prioritaires. C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale avec comme objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La géographie prioritaire de l'agglomération de Vichy

Quartiers prioritaires

Plan de Situation



La géographie prioritaire de l'agglomération de Vichy comporte deux territoires-cibles :

- le quartier des Ailes situé, sur le territoire de la ville de Vichy (1 750 habitants),
- le quartier « Cœur d'agglomération », situé sur les territoires des villes de Vichy et Cusset (3 780 habitants).

Toutefois, la logique de quartier vécu, prenant en compte les usages des habitants des quartiers, permettra de dépasser les effets de seuils et de frontières. Ainsi, les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront soutenir les services au public, les équipements publics et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers prioritaires dès lors que leur action bénéficiera aux habitants de ces quartiers.

**Les priorités auxquelles devront répondre les projets susceptibles d'être soutenus
dans le cadre de la programmation 2021
pour les quartiers des Ailes / Port de Charmeil à Vichy, Cœur
d'Agglo Cusset Presles/ Arçons, et le quartier Cœur d'Agglo Vichy**

Remarques préliminaires :

Toutes les ressources et les dispositifs de droit commun seront prioritairement mobilisés dans une réelle lisibilité et une démarche d'ensemble cohérente.

Les actions s'inscrivant dans une certaine continuité, partenariales, et rendant le public acteur du projet seront privilégiées.

Les projets retenus seront priorisés et financés à hauteur des enveloppes disponibles de chacun des partenaires financeurs avec le souci d'éviter le saupoudrage.

Vichy Communauté a décidé d'affecter également des crédits d'investissement à la réalisation de projets structurants et/ou de nature à améliorer la mixité fonctionnelle ou le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Vous devez obligatoirement vérifier l'éligibilité de votre projet auprès de nos professionnels de terrain (cf p 9)

Pilier 1 : cohésion sociale

→ Réussite éducative

Objectifs / actions attendues

- Développer les actions de soutien à la parentalité (ex : activités familiales autour du jeux, échanges, cafés des parents...)
- Développer des actions qui favorisent le développement des compétences psychosociales chez l'enfant, pour répondre avec efficacité aux exigences de la vie quotidienne. Apprendre à gérer ses émotions pour un épanouissement personnel, scolaire et une meilleure santé. (ex : action sur l'estime de soi, confiance, sophrologie, atelier jeux de société...).
- Prévenir l'échec scolaire dès la maternelle. Action en direction des enfants mais également des parents. (ex : maîtrise de la langue enfants parents, dépistage visuel...).
- Accompagner les jeunes de 16 à 18 ans dans la construction et la mise en œuvre d'un projet professionnel, pour favoriser leur insertion. (ex : financer un permis de conduire, BAFA, parcours santé...).

→ Sports/Santé

Objectifs / actions attendues

- Favoriser la pratique sportive des habitants (ex : activités sportives gratuites...).
- Favoriser l'apprentissage de la natation notamment pour les plus jeunes
- Améliorer la bien-être des habitants (ex : groupes de parole (santé mentale), nutrition (hygiène de vie)...).
- Favoriser l'accès aux soins. (ex : dépistage visuel, dentaire...).

→ Lien social, intergénérationnel et développement de la citoyenneté

Objectifs / actions attendues

- Développer des initiatives de proximité qui favorisent le lien social, l'échange de compétences et de savoirs entre habitants, en particulier les échanges intergénérationnels et culturels visant à l'autonomie et la responsabilité des habitants.
- Apporter un appui à la vie associative sous toutes ses formes dans le quartier.
- Favoriser l'apprentissage de la langue française en diversifiant les techniques (expression orale et écrite, travail d'écoute, utilisation de logiciels spécifiques...).

→ Culture

Objectifs / actions attendues

- Favoriser l'accès à la culture (sorties culturelles, cinéma en plein air, patrimoine local...).

Objectif spécifique pour le quartier de Presles / Cusset

- Poursuivre la dynamique culturelle et artistique engagée autour du « Street Art » sur le quartier de Presles uniquement.

→ Accès aux droits / Prévention de la délinquance

Objectifs / actions attendues

- Objectif prioritaire : favoriser l'accès à l'outil et l'apprentissage numérique
- Favoriser l'accès au Droit pour tous (ex : permanences gratuites et d'ateliers thématiques...).
- Proposer des activités rémunérées (ex : chantiers éducatifs, jobs pendant les vacances scolaires...)

Pilier 2 : cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs / actions attendues

- Favoriser la mobilité : en encourageant le covoiturage, les transports en communs et les modes doux.
- Soutenir et développer les activités de service de proximité.
- Accompagner les habitants dans leur mode de consommation (énergie, eau...) pour réduire leurs factures.

Objectif spécifique pour le quartier de Presles / Cusset

- Accompagner les habitants de manière positive et constructive au changement de leur quartier pour favoriser l'appropriation de leur nouvel espace de vie (en lien avec le PRU qui a débuté en 2018).

Pilier 3 : emploi et développement économique

Objectifs / actions attendues

- Accompagnement à l'employabilité (ex : pré qualification, mobilité, savoirs de base, insertion sociale...)

Enjeux particuliers au territoire de Vichy Communauté

Dans le cadre de la candidature « Terre de jeux 2024 », Vichy communauté s'attachera à soutenir des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires répondant à des objectifs éducatifs, de santé et d'insertion professionnelle :

- par la tenue d'animations lors de la Journée Olympique du 23 juin,
- par la démultiplication des programmes pour valoriser les bienfaits du sport :
 - 1) en matière d'éducation,
 - 2) en matière de santé,
 - 3) en matière d'inclusion (développement des programmes d'accompagnement pour des personnes éloignées de la pratique sportive et développement des programmes favorisant le changement de regard sur le handicap déjà mis en œuvre sur le territoire),
- en favorisant l'accès aux animations et compétitions sportives

Les services de l'Etat porteront une attention particulière à l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration des projets déposés dans le cadre de la programmation 2021.

Les étapes et les modalités de la programmation 2021

Comment déposer mon projet ?

La volonté des partenaires du contrat de ville est d'organiser, le plus en amont possible, la concertation et la mise en forme des dossiers afin de permettre une validation et un traitement administratif et financier rapide.

Pour répondre au présent appel à projets, vous êtes invités à déposer votre demande de subvention dans le portail DAUPHIN.

Afin de vous aider, un guide de saisie USAGERS est disponible sur

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

z **BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET** (plan de financement) :

Il doit être rempli avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.**

Dans la partie « RESSOURCES » - compte 74 « SUBVENTIONS D'EXPLOITATION », vous pourrez solliciter **le service en charge de la politique de la ville de l'Etat.**

Pour le département de l'Allier : taper 03

Puis sélectionner dans la liste déroulante : **03-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

- **TERRITOIRE** : préciser le nom du (des) quartier(s) prioritaires(s) de la politique de la ville dont les habitants sont les bénéficiaires de l'action.

Sur la ligne « LOCALISATION », taper directement le nom du quartier prioritaire et le sélectionner lorsqu'il apparaît dans le menu déroulant. Vous pouvez sélectionner plusieurs quartiers.

NB : ne rien inscrire sur la ligne « zone géographique ».

- **ACTIONS 2020 RENOUVELEES EN 2021** : les demandes de subvention 2020 pourront être dupliquées pour 2021, ce qui évite de ressaisir les informations contenues dans le CERFA. Il suffit de **modifier le budget prévisionnel** de l'action. Toutefois, en cas de changement (statuts, RIB etc.), il faut annexer les nouvelles pièces justificatives.

Lorsqu'un dossier est dupliqué, son intitulé ne peut pas être modifié au moment de la duplication (exemple : un dossier 2020 intitulé « ateliers 2020 » qui devient en 2021 « ateliers 2021 »). Pour le modifier, ouvrir le dossier 2021 et saisir le nouveau titre de l'action dans la rubrique « informations générales de la demande de subvention – intitulé »

Tout dossier arrivé hors délai sera rejeté (le cachet de la poste ou la date apparaissant sur le message électronique faisant foi).

⚠ Pour tout porteur de projet(s) ayant bénéficié, en 2020, de financement(s) au titre du contrat de ville, les nouvelles demandes devront **obligatoirement** être accompagnées des bilans définitifs ou de tout élément d'appréciation (bilan d'étape ou bilan provisoire) qu'il s'agisse d'une nouvelle action ou d'une action renouvelée. Une attention particulière sera apportée aux éléments de bilan et d'évaluation des actions précédentes.

Vous devez **impérativement** vérifier auprès des techniciens de terrain l'éligibilité de votre projet avant le dépôt de votre dossier sur le portail DAUPHIN.

Pour une action se déroulant sur les quartiers des Ailes Port de Charmeil de Vichy :

Contact : Monsieur Aziz BENAÏSSA
Directeur du Centre Social René Barjavel
a.benaissa@ville-vichy.fr
Tél : 04 70 30 43 20

Pour une action se déroulant sur les quartiers de Presles - Arçins à Cusset:

Contact : Madame Emilie THOMAZON
Directrice du Centre Social La Passerelle
emilie.thomazon@ville-cusset.fr
Tél : 04 70 97 25 90

Pour une action se déroulant sur le quartier cœur de ville - Vichy :

Contact : Madame Christine CAUL FUTY
Directrice du Centre Communal d'Action Sociale
c.caul-futy@ville-vichy.fr
Tél : 04 70 97 18 51

Pour une action relevant de l'éducation / la réussite éducative

Contacts : Madame Virginie PAULET
Responsable du PRE – Programme de Réussite Educative
virginie.paulet@ville-cusset.fr
Tél : 04 70 30 95 27

Madame Audrey DARROT
Coordinatrice du REP
audrey.darrot@ac-clemmont.fr
Tél : 06 24 84 76 38

Le calendrier prévisionnel :

- **Date limite de dépôt des dossiers CERFA :** 04 décembre 2020
- **COTECH :** courant janvier 2021
- **COFIL :** début mars 2021